

Procédure d'adaptation de la prestation
Formations en distanciel

	Habituellement	Sur demande de la formatrice	Sur demande d'un ou plusieurs stagiaires
Horaires	10h00 – 12h30 13h30 – 17h30	La formatrice a besoin de décaler la formation plus tôt ou plus tard dans la journée pour des questions de logistique, elle demandera à l'ensemble des stagiaires via le groupe de discussion Messenger de la formation si les horaires qu'elle souhaite proposer leur conviennent.	Si un ou plusieurs stagiaires émettent un besoin d'adaptation des horaires de formation (garde d'enfant, rendez-vous impérieux, décalage horaire important...) la formatrice demandera à l'ensemble des stagiaires via le groupe de discussion Messenger dans quelles mesures il est possible de décaler la formation plus tôt ou plus tard dans la journée.
		Au besoin, les nouveaux horaires peuvent être appliqués sur les 2 jours de formation ou seulement 1 journée. Si décalage horaire important, des pauses supplémentaires seront proposées dans la journée. En cas de désaccord de la part des stagiaires, la formatrice devra en référer à l'organisme de formation pour trouver une solution adéquate.	
Handicap	Formation adaptée public Dys, déficience visuelle (taille de police, couleurs) et déficience auditive (sous-titres Zoom)	La formatrice peut faire part à l'organisme de formation concernant des besoins particuliers d'adaptation dont la faisabilité sera étudiée en amont du lancement de la formation	Les stagiaires peuvent faire part de leurs besoins en adaptation lors de leur inscription grâce au formulaire Google Forms dédié à chaque session
		En cas de besoins d'adaptation, l'organisme de formation et la formatrice feront leur maximum pour proposer des solutions adaptées. S'il n'était malheureusement pas possible de trouver des adaptations convenables il serait conseillé aux personnes en situation de handicap de se diriger vers un autre centre de formation plus en lien avec leur(s) besoin(s).	
Grossesse / nouveau-né	1h de pause méridionale + 15 minutes de pause A-M + pauses à la demande	La formatrice peut informer l'organisme de formation d'un besoin de pauses supplémentaire en raison d'une grossesse Pour des raisons évidentes de pédagogie, durant la formation, il n'est pas possible pour la formatrice de s'occuper en même temps d'un nouveau-né ou d'un jeune enfant. Les dates de formation seront décalées si besoin pour le confort de tous.	Les stagiaires en cours de grossesse peuvent faire part de cette information à la formatrice et/ou l'organisme de formation qui informera l'ensemble du groupe de la formation que des pauses supplémentaires seront proposées. En cas de demande d'un stagiaire concernant la nécessité de s'occuper de son nouveau-né ou d'un jeune enfant durant la formation, cela est autorisé dans la mesure où le micro est coupé pour éviter de gêner les autres stagiaires. Néanmoins, il est recommandé de différer la formation à un moment plus opportun si possible
		En cas de besoins supplémentaires concernant les pauses, celles-ci pourront être proposées en plus de celles réalisées habituellement	
Contenu	Cf programme de formation de chaque action proposée par ErgoProvence Formation	L'adaptation du contenu pourra être discuté en amont du lancement de la formation entre la formatrice et l'organisme de formation.	En cas de retard sur le temps imparti à chaque séquence, la formatrice est autorisée à adapter le contenu de la formation. Exemple : raccourcir les pauses, finir plus tard ou démarrer plus tôt la formation, enlever du contenu accessoire
		Il pourra être adapté si nécessaire.	En cas d'avance sur le temps imparti à chaque séquence, la formatrice est autorisée à adapter le contenu de la formation Exemple : favoriser les échanges de pratiques